



Utiliser le Portail Familles 5 Réserver une activité

activité # enfants# Informations # Garderie # cantine # paiement en ligne # restauration # Famille # réservation # scolarité # Famille # inscriptions# ALSH

Inscription/Réservation

Attention ! L'inscription n'est pas une réservation! Il y a une différence entre les deux. Car on peut s'inscrire à un service sans réserver d'activité. <u>Pensez à réserver !</u>



En fonction des activités, il y aura des délais. Attention à les respecter pour toute réservation.

Inscription/ Réservation

L'inscription permet à la personne d'accéder à différentes activités. Cependant, il faudra réserver les créneaux d'activités souhaités.

En effet, l'inscription ne réserve pas automatiquement toutes les activités proposées. Elle ouvre juste le droit de le faire. L'usager reste maître de choisir ce qu'il désire faire ou non. Pour cela, il faut réserver les activités que l'on souhaite faire.



Inscription/Réservation

Il y a **beaucoup** d'enfants sur la commune qui **souhaiterons peut-être faire la même activité.** La réservation permet de **garantir une place** à une activité si elle est faite dans les temps...



¹ Inscription/Réservatior

Dans l'espace famille, dans la partie MA FAMILLE, cliquer sur la dalle RÉSERVATION



Dans le menu qui s'ouvre, seules les personnes pouvant réserver sont listées ainsi que les activités accessibles à la réservation. Choisir la personne et l'activité sur laquelle faire une réservation. Ici, nous choisirons de faire une réservation pour Flore sur les mercredis :

MA	FAMI	LLE									
Ins	criptions iscolaires	Inscriptions Sport	Inscriptions Danse	Inscriptions Musique	() Réservations	Réservation hors délai	Justifier une absence	Informations santé	Changement de situation	Nous contacter	Simulation des tarifs
MOD	NFIER LES	S RÉSERVATIONS									_
2	Flore	Mercredis			Pôle Saint-Exupéry			du 01/09/2022 au 07/07/2023			0
2	Flore	Petites vacances			Pôle Saint-Exupéry			du 01/09/2022 au 07/07/2023			0
2	Flore	Restauration scolaire au forfait			École élémenta	École élémentaire Saint-Exupéry			du 01/09/2022 au 07/07/2023		
2	Flore	Tore Restauration scolaire au forfait			École élémentaire Saint-Exupéry			du 01/09/2022 au 07/07/2023			0

Si rien n'est accessible dans le menu c'est qu'il n'y a pas d'inscription valide à une activité. L'inscription aux services municipaux est obligatoire pour accéder aux inscriptions des autres activités. Voir le livret 4.

ENFANCE RÉSERVATIONS Flore - Restauration scolaire au forfait	Ū	Durée approximative de cette démarche : 5 mn
LA DÉMARCHE		
)
L'enregistrement de votre demande se déroule en 3 ou 4 étapes :		
 1. Mon rendez-vous (étape optionnelle) Sur cette page, vous saisirez un rendez-vous en lien avec la demande. Cette étape s'affiche uniquement si la demande nécessite une prise de rendez-vous. Son affichage n'est donc pas systématique. 		
 1. ou 2. Mes informations Sur cette page, vous saisirez les informations vous concernant. Si vous êtes sur votre compte citoyen, celles-ci seront automatiquement renseignées. Vous pourrez néanmoins choisir d'être informé du suivi de votre demande par un moyen autre que celui précisé sur votre compte citoyen. 		
2. ou 3. Ma demande Cette page correspond au formulaire permettant de saisir votre demande.		
 3. ou 4. Le récapitulatif Cette page récapitulera les informations que vous aurez saisies dans le formulaire. Vous pourrez ainsi les vérifier, puis valider votre demande. 		
ANNULER LA DÉMARCHE		COMMENCER >

Le premier écran est une page d'informations. Cliquer sur COMMENCER.

Voici le calendrier des réservations pour les mercredis.

Il est possible d'afficher à la semaine ou au mois. Déterminer ce choix en haut à gauche du calendrier.



Réserver

Sur la droite, en vert, on peut voir la période de réservation et le mois actuellement affiché sur le calendrier R ANNULER LA DÉMARCHE ALLER À L'ÉTAPE 2 > Flore - Mercredis - du 01/09/2022 au 07/07/2023 - Pôle Saint-Exupéry - Acueil Réservations du 01/01/2023 au 07/07/2023 Février 2023 • m Semaine Mois ppliquer une périodicité Modifications apportées ici Réservations antérieures en attente d'instruction Tout cocher / Tout décocher DIMANCHE LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI 02/02 03/02 04/02 05/02 0 Matin 0 Repas Après-Midi 06/02 08/02 09/02 10/02 07/02 11/02 12/02 14/02 15/02 13/02 16/02 17/02 18/02 19/02

Il n'est pas possible d'agir sur les zones rayées. Elles correspondent aux périodes de temps révolues.

ANNULER LA DÉMARC	сне) - du 01/09/202	22 au 07/07/2023 - Pe	ôle Saint-Exupéry -	1 - MA DEMANDE				LLER À L'ÉTAPE 2 >
🛗 Semaine 🛗 Mo	ois			Réservations du 01	/01/2023 au 07/07/2023	◀ Février 20.	23 🕨 Appli	quer une périodicité
Modifications ap	pportées ici 📃 Rés	ervations antérieures en attente	e d'instruction				Tout	ocher / Tout décocher
	LUN	DI MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	THE	
5	30/01	31/01	01/02 Matin 0 0 Repas 0 0 Après-Midi 0 0	02/02	03/02	4/02		
6	06/02	07/02	08/02	09/02	10/02		12/02	
7	13/02	14/02	15/02	16/02	17/02	18/02	19/02	

En revanche, il est possible d'intéragir sur les zones bleue- pâle. On peut cocher les demies-journées d'activité que l'on souhaite réserver.





Attention, pour les mercredis, il est impossible de cocher la case « REPAS » seule. En effet, le repas ne peut être réservé que si l'on réserve également le matin ou l'aprèsmidi.

La case « repas » se débloquera seule dans ce cas.



Si les réservations sont toujours identiques, on peut réserver sur une plus grande période de temps. Pour cela, utiliser le bouton APPLIQUER UNE PÉRIODICITÉ, en haut à droite du calendrier :



Choisir la date de fin des Choisir la date de début des réservations dans le calendrier de droite. Par défaut, cette date est réservation dans le calendrier de gauche. définie sur le dernier jour de scolarité pour l'année en cours. **APPLIOUER UNE PÉRIODICITÉ** - DÉFINIR LA PÉRIODE 15 SUR OUELLE PÉRIODE SOUHAITEZ-VOUS MODIFIER VOS RÉSERVATIONS ? DATE FIN DATE DÉBUT Mercredi 15 Février 2023 Vendredi 7 Juillet 2023 VE SA MA ME JE SA JE DI LU VE DI 4 2 5 6 8 9 10 3 16 17 18 19 10 11 12 13 14 15 16 22 23 24 25 26 20 21 27 28 ANNULER SUIVANT

Indiquer ensuite si les réservations seront identiques toutes les semaines ou s'il y aura des variations fixes et à quelle fréquence : toutes les deux semaines, les trois semaines ou les quatre semaines.



Ici, par exemple, l'enfant ira tous les mercredis matin aux activités, mais un mercredi sur deux, on ne réservera pas le repas. Cliquer ensuite sur le **bouton SUIVANT**.

Indiquer dans la ligne du haut les réservations pour la première semaine. Puis cocher dans la ligne de dessous les réservations pour la seconde semaine.

Ici, la première semaine, l'enfant ira aux activités du mercredi le matin et prendra le repas sur place. Mais la seconde semaine, il ira sans prendre le repas. Ainsi de suite jusqu'à la fin de l'année.



k Réserver



Cliquer ensuite sur « APPLIQUER LA PÉRIODICITÉ »

Le calendrier des réservations se met aussitôt à jour en mémorisant la demande.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9	27/02	28/02	01/03 Matin ☑ Repas ☑ Après-Midi □	02/03	03/03	04/03	05/03
10	06/03	07/03	08/03 Matin Repas Après-Midi	09/03	10/03	11/03	12/03
11	13/03	14/03	15/03 Matin <table-cell> Repas <table-cell></table-cell></table-cell>	16/03	17/03	18/03	19/03
12	20/03	21/03	22/03 Matin ✓ Repas □ Après-Midi □	23/03	24/03	25/03	26/03
13	27/03	28/03	29/03 Matin ♀ Repas ♀ Après-Midi □	30/03	31/03	01/04	02/04



Cliquer ensuite sur « ALLER À L'ÉTAPE 2 ».

Un tableau récapitulatif s'affiche avec les réservations retenues pour la période ciblée : lci, tous les mercredis jusqu'en juillet. (Hors vacances scolaires et jours fériés)



Réserver

La demande est envoyée aux services de la Mairie qui la transmettront à l'ALSH. Pour les mercredis, la demande est traitée positivement d'office.

Réserver une activité

MON ACCUEI	. D ACTUA	LITÉS 🥃 EDITION DE DOCUMENTS 💽 ACTIVITÉS 😡 INFOS P	PRATIQUES
US <mark>av</mark> o	NS BIEN	ENREGISTRÉ VOTRE DEMANDE	
] évr. 023 15:2	° (b)	DEMANDE Nº 1797 ENFANCE Réservations Fiore - Mercredis - Pôle Saint-Exupéry - du 22/02 au 01/03/2023	Traitée positivement
demande v retrouverez	a être transmis toutes les info	se au service concerné et vous serez tenu informé par Courriel (a.l rmations concernant votre demande à cette adresse :	lusion@gmail.com) de l'avancement de son instruction.
3Z ICI			RETOUR À L'ACCU

Pour les demandes hors délais, la demande sera envoyée aux services municipaux. Lorsqu'elle sera traitée (positivement ou négativement) un mail sera envoyé.





À qui m'adresser ?

Votre mairie:

05.56.06.05.59 <u>accueil@mairie-ste-eulalie.fr</u> Site: <u>https://www.mairie-ste-eulalie.fr/</u> Pour toute information relative à la restauration scolaire, à la Musique et à la Danse : <u>Service Scolarité:</u>

Mme COLLOT Sandrine : 05.57.77.15.82 scolarite@mairie-ste-eulalie.fr

Pour toute information relative à l'ALSH et à l'APS : ALSH maternelle:

Mme CHEDOZEAU Isabelle: 05.57.30.02.06

ALSH élémentaire:

Mme CHEDOZEAU Isabelle: 05.56.06.40.41 06.79.24.76.94

alsh@mairie-ste-eulalie.fr

Pour toute information relative à l'École Multisport, les vacances sportives ou l'éveil sportif :

Service SPORT:

Mr BUZOS Cédric: 05.57.77.56.63 sport@mairie-ste-eulalie.fr





activité # enfants# Informations # Garderie # cantine # paiement en ligne # restauration # Famille # réservation # scolarité # Famille # inscriptions# ALSH